

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Aberdeen Actions Euro Part I - Code ISIN : FR0011349844

Société de gestion : ABERDEEN ASSET MANAGEMENT Gestion, une société du groupe Aberdeen Asset Management PLC

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP, classé "Actions des pays de la zone euro" est de chercher à obtenir une performance supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence Euro Stoxx (dividendes réinvestis) sur un horizon de placement supérieur à 5 ans.

Le FCP fait l'objet d'une gestion active, selon les recommandations des analystes financiers. Ils identifient, pour chaque secteur de la zone euro, les actions les plus attractives, en s'appuyant sur leurs estimations et les informations disponibles sur le marché. Le gérant sélectionne les valeurs à partir de la liste des valeurs recommandées par les analystes dans le respect de l'ensemble des contraintes réglementaires.

le portefeuille est exposé à hauteur de 60% au moins dans des actions émises sur un ou plusieurs marchés de la zone euro (zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique), principalement la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Les investissements se feront dans des actions de sociétés de tous secteurs, de grandes et moyennes capitalisations (à partir de 500 keuros).

Les actions des pays hors zone euro sont autorisées dans la limite de 10% maximal de l'actif net du fonds. La partie du portefeuille non exposée sur les marchés d'actions pourra être placée en titres de créances ou des instruments du marché monétaire. Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, français et étrangers. Les interventions pourront se faire soit pour couvrir le risque de change soit en vue d'exposer le portefeuille au marché des actions, avec une possibilité de surexposition jusqu'à 120% de l'actif net du fonds.

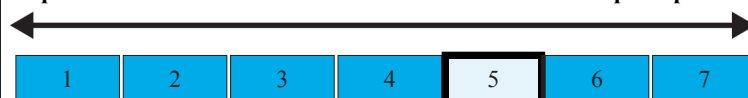
- Ce fonds s'adresse à des investisseurs souhaitant s'exposer aux marchés actions de la zone euro. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.
- Les revenus qui découlent de votre investissement seront réinvestis dans le fonds (capitalisation).
- Vous pouvez acheter et vendre des actions dans ce fonds chaque jour ouvré (sauf les jours fériés et quand la Bourse de Paris sera fermé)
- Le FCP est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

Profil de risque et de rendement

Le tableau d'indicateur de Risque et de Rendement décrit la position du Fonds en termes de risque et de rendement potentiels. Plus la position est haute, meilleur est le rendement potentiel mais plus grand est le risque de perdre de l'argent. Le tableau s'appuie sur des données précédentes ; il peut évoluer dans le temps et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La partie grisée dans le tableau ci-dessous montre la position du Fonds d'après l'indicateur de Risque et de Rendement.

Typiquement, à rendement
moindre,
risque moindre

Typiquement, à rendement
meilleur,
risque supérieur



- Risque de contrepartie : Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles, notamment dans le cadre d'opérations impliquant des instruments dérivés sur des marchés de gré à gré.

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés sur le Fonds sur une année

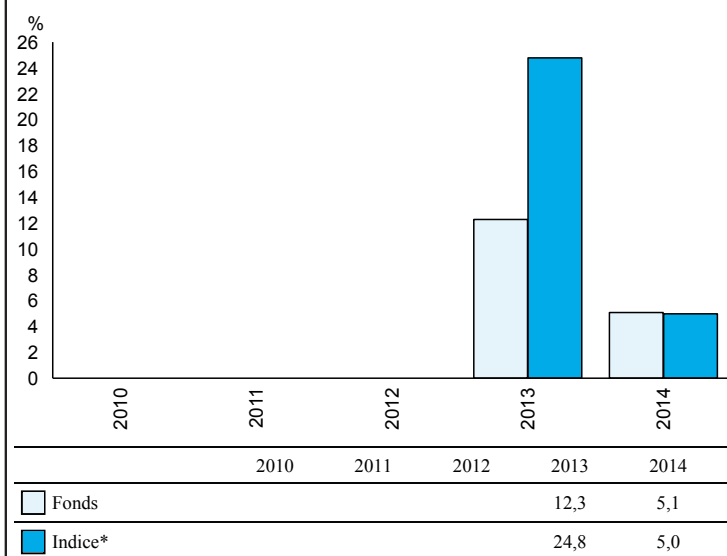
Frais courants	0,75%
----------------	-------

Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

- Frais de transfert (concernant le transfert dans le Fonds à partir d'un autre fonds) 0,00%.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent les coûts d'achat ou de vente des actifs pour le Fonds (à moins que ces actifs ne soient des actions d'un autre fonds).
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.aberdeen-asset.fr

Performances passées



- Vous devriez être conscients que les performances passées ne représentent pas une indication fiable pour les performances futures.
- Date de lancement des Fonds : 12/07/1996.
- Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : 07/11/2012.
- Les performances sont calculées en EUR.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées frais inclus et coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués, ni de frais. A partir de 2013, l'indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis.
- * Euro Stoxx

Informations pratiques

- Nom du dépositaire et conservateur : BNP PARIBAS Securities Services
- Fiscalité : le FCP est éligible au dispositif fiscal français du Plan d'Épargne en Actions (PEA). Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller habituel.
- La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur son site internet : www.aberdeen-asset.fr.
- Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que tout autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou sur son site internet : www.aberdeen-asset.fr.
- La responsabilité de la société de gestion Aberdeen AM Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- La société de gestion Aberdeen Asset Management Gestion est agréée en France et réglementée par l'AMF